

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la  
Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 19 octobre  
2020 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine  
Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire  
Madame Sylvie Langlois, conseillère  
Madame Noëlla Daraiche, conseillère  
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller

Absents : Monsieur Albini Fournier, conseiller  
Monsieur Marion Boucher, conseiller  
Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre  
la séance.

**2020-10-641**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que  
l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum;
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour; ®
- 3) Mandat Delisle et Delisle avocat®
- 4) Période de questions;
- 5) Levée de la séance; ®

**2020-10-642**

**Mandat Delisle et Delisle avocat**

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement de  
confier le mandat d'élaborer l'appel d'offres pour engager un consultant  
dans l'élaboration d'un plan de développement économique et  
touristique pour la municipalité, à Deslisle et Delisle Avocats.

**Période de questions**

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

## Levée de l'assemblée

2020-10-643

Il est proposé par Noëlla Daraiche que l'assemblée soit levée, il est 19 h 20 h.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté Maire